



# SÉMINAIRE : AMÉLIORER LA LUTTE CONTRE LE DÉTOURNEMENT DE L'AIDE INTERNATIONALE AU DÉVELOPPEMENT

Le 9 juin 2016 – 9h-12h

DLA Piper

27 rue Laffitte

75009, Paris

Inscription et information : [paris@dlapiper.com](mailto:paris@dlapiper.com)

Les budgets alloués par les bailleurs de fonds traditionnels à l'aide aux pays en voie de développement sont de plus en plus contraints. Dans ce contexte l'évaporation de capitaux, détournés parfois par ceux qui ont la charge d'appliquer les programmes, apparaît de plus en plus inacceptable. A ce titre, les modalités d'audit et de contrôle de gestion sur les programmes doivent être repensées, ainsi que les moyens juridiques permettant de renforcer les moyens d'action des parties lésées : le bailleur et l'Etat récipiendaire.

Le programme Néerlandais-Union Européenne PPEA II destiné à améliorer la gestion de l'eau au Bénin et à développer l'accès à l'eau potable des populations a été mis en place avec le souci, d'une part de laisser aux béninois la gestion des fonds alloués afin de garantir à terme l'autonomie du pays dans ce domaine, et d'autre part de garantir la bonne utilisation des fonds alloués par la mise en place de moyens de contrôle efficaces.

Les détournements qui sont intervenus sur le programme en 2014-015 ont été détectés par un audit régulier, qui a ouvert la voie à une investigation internationale conduite par une équipe pluridisciplinaire. Les travaux d'enquête ont permis de confirmer la fraude, de la quantifier, d'exposer ses ressorts et enfin de désigner les coupables, y compris parmi les prestataires « opérateurs économiques ». Le Gouvernement du Bénin a restitué les fonds fraudés au Gouvernement des Pays-Bas.

Le retour sur cette expérience atypique suggère plusieurs pistes d'amélioration du système actuel de contrôle des programmes d'aide internationaux.

## Monsieur Jos Van Aggelen, Ancien Ambassadeur des Pays-Bas au Bénin

Retour d'expérience sur la gestion du programme PPEA II et de la crise subséquente à la révélation d'irrégularités importantes lors du rapport d'audit sur l'exercice 2014. Les leçons à tirer de cette expérience.



## Monsieur Olivier Frémond, Conseiller – Département de Partenariats Publics-Privés – The World Bank Group

Considérations sur le système actuel de contrôle de l'aide internationale et ses limites. Notamment l'incapacité dans certains cas de conduire des enquêtes et de mener des poursuites à l'encontre des fraudeurs dans le cadre strict du système policier et judiciaire de l'Etat impacté (au même titre que le bailleur de fonds) par les détournements de fonds.



## Monsieur Khaled Sabri, Associé, Commissaire aux comptes – Rsa/Membre de Crowe Horwath

Comment améliorer l'efficacité des audits financiers pour limiter les risques de fraude massive.



## Monsieur Bruce Mee, Avocat, Associé – DLA Piper

Comment améliorer les termes juridiques des accords internationaux de coopération afin de doter le bailleur de fonds et l'Etat récipiendaire de l'aide (qui est lui-aussi lésé par la fraude) de moyens d'action les plus étendus pour conduire les investigations nécessaires et procéder au recouvrement des sommes détournées et ensuite veiller à leur mise en œuvre effective.



## Monsieur Jean-Marie Duniau, Directeur Général Adjoint – Kroll

Les ressorts d'une investigation internationale efficace : multiplier les moyens d'enquête, disposer de l'accès le plus large possible aux données, avoir une vision d'ensemble des process et des moyens de contrôles habituels – que la fraude a justement objectif de contourner – afin d'inventer des combinaisons de tests inhabituelles permettant de mettre à jour les anomalies puis de remonter le fil des responsabilités.

Le 9 juin 2016 – 9h-12h  
DLA Piper  
27 rue Laffitte  
75009, Paris  
Inscription et information : paris@dlapiper.com